

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 6 décembre 2019

Président de séance : Yann TRICHARD
Secrétaire de séance : Hedy ZOUAOUI

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS
DE LA SAS LES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU PACTE D'ASSOCIES**

Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire,

Vu le code de commerce

Vu la présentation de ce projet lors de la séance de la CCI de Nantes St-Nazaire le 22 mars dernier,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Considérant que les ports de plaisance sont des équipements structurants au service du développement de notre territoire.

Considérant qu'il est envisagé un rapprochement plus important de nos activités de gestion de ports de plaisance avec la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance à travers la restructuration et le renforcement des moyens de la SAS Les Ports de Loire-Atlantique.

Considérant que pour répondre aux enjeux explicités lors de notre séance du 22 mars, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à des modifications des statuts et du pacte d'associés de la SAS Les Ports de Loire-Atlantique.

Considérant les modifications statutaires et du pacte d'associés exposées :

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la CCI Nantes St-Nazaire décide de :

- Approuver les statuts modifiés de la SAS Les Ports de Loire-Atlantique,
- Approuver le pacte d'associés modifié,
- Mandater le Président pour toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Délibération approuvée par :

29 voix POUR
Quorum : 29

0 voix CONTRE
Présents : 29

0 voix ABSTENTION
Votants : 29

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire



Le Secrétaire, membre du Bureau

